



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne



DOCUMENTATION



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Site web : www.cerema.fr

Avertissement

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site <https://doc-datafoncier.cerema.fr/>, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées...), le lecteur est invité à consulter le site <https://datafoncier.cerema.fr>

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boîte datafoncier@cerema.fr

Fiche

Table des matières

1_anciennete

1 anciennete

1.0.0.1 Renseignement

Le taux de renseignement est de 98,5% dans CoproFF 2023. Les copropriétés non renseignées sont celles pour lesquelles les informations relatives à la période de construction ne sont disponibles ni dans le RNIC, ni dans les fichiers fonciers.

1.0.0.2 Commentaire

Le RNIC comprend une variable relative à la période de construction de la copropriété (p_constr). Quant aux fichiers fonciers, ils permettent de calculer une année de construction (an_const).

Si la première variable n'est pas renseignée pour les copropriétés non immatriculées, la seconde ne l'est pas pour les copropriétés non appariées.

Aussi, la variable anciennete vise à répondre au besoin des utilisateurs de disposer d'une variable de référence sur la période de construction de la copropriété

Lorsque p_constr est non renseigné, la période est renseignée à partir de an_const.

Réciproquement, lorsque an_const est non renseignée, p_constr est égal à an_const.

Dans les cas où les deux variables sont renseignées, on privilégie la source fichiers fonciers, sauf lorsque la année de construction est supérieure à l'année n-2 (pour le millésime n de CoproFF) auquel cas c'est le RNIC qui est retenu.

Enfin, il demeure des cas où ni la variable du RNIC, ni celle issue des fichiers fonciers ne sont renseignées. Dans ce cas, la variable anciennete demeure non renseignée également.